

Le 23/12/2024

DEC-2024-132

PTO / Centre commande publique / VP

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville bruges de relancer ses contrats relatifs aux prestations de nettoyage des locaux de la Ville et du CCAS (nettoyage de bâtiments communaux et de locaux loués)

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure formalisée (articles L. 2124-2, R. 2124-2 du Code de la commande publique) en vue de l'attribution des accords -cadres ci-après de Prestations de nettoyage des locaux.

- Lot1 : Nettoyage bâtiments administratifs et culturels
Estimation annuelle de 130 000€ HT
- Lot2 : Nettoyage bâtiments enfance et petite enfance
Estimation annuelle de 210 000€ HT
- Lot 3 Nettoyage bâtiments ALSH et écoles
Estimation annuelle de 300 000€ HT

Ces opérations de nettoyage ont pour but de maintenir l'hygiène et la propreté des locaux concernés par ce marché.

La ville de Bruges attend une prestation de qualité assortie d'une obligation de résultat.

- Il a été lancé un Appel d'Offres Ouverts (3lots) , au niveau Européen.
- Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 07 /10/2024 au BOAMP et JOUE et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

CONSIDERANT que 33 dossiers de consultation ont été téléchargés (tous lots confondus), et que 4 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 18 novembre 2024),

VU le rapport d'analyse des offres,

VU Le procès-Verbal de la Commission d'Appel d'offres réunies 10 décembre 2024 à 17 h 30



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241223-DEC-2024-132-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Affichage : 26/12/2024

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer** les lots du marché , en application des critères annoncés dans le Règlement de la Consultation, aux entreprises ayant remis l'offre la plus économiquement avantageuses , à savoir :

Lot	Nom	SIRET	Montant Global du marché HT (€)	Montant Global du marché TTC (€)
1	ARCADE NETTOYAGE SA	57200218600094	520 000	624 000
2	SOLINET	39204460800090	840 000	1 008 000
3	ACL-DUMAS NETTOYAGE	49211550600023	1 200 000	1 440 000

Les dépenses sont inscrites sur les budgets de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

